

## Formation Ord'i' Pratique CONTRAT D'ENGAGEMENT

Ce contrat est établi entre les soussignés :

- L'Organisme de Formation : BLÉ - Bien Lire et Écrire, 305, rue du Pré de l'Âne 73000 Chambéry,
  - Le stagiaire : (nom, adresse et téléphone) : .....
  - Le référent (nom et fonction) .....
- représentant l'Organisme (nom, adresse et téléphone) : .....

### L'association BLÉ s'engage à

- remettre au stagiaire et à son référent, ou prescripteur, tous les documents de formation,
- dispenser une formation permettant d'atteindre les objectifs définis avec le stagiaire,
- mettre en place les moyens correspondants : contenus de formation et accompagnements personnalisés, moyens matériels, équipe pédagogique diplômée et expérimentée,
- informer le stagiaire des modifications apportées aux contenus ou déroulement de la formation,
- donner un ordinateur recyclé à chacun des participants ayant suivi l'ensemble des modules.

### Le stagiaire s'engage à

- prendre connaissance du contenu de la formation, des conditions de sa réalisation (lieux, horaires, planning...), du contrat, des règlements de BLÉ et des Bibliothèques de Chambéry et à les respecter,
- s'investir sur la durée de cette action :
  - se rendre disponible pour les dates et durées des séances, des visites et des réunions prévues,
  - être en capacité de se déplacer sur les lieux de formation,
  - être joignable et pouvoir joindre le secrétariat et le formateur par téléphone,
- prévenir et justifier ses absences, ses retards et les changements survenus dans sa situation.
- signer la feuille de présences à chaque séance : les retards, présences et absences sont contrôlées.

### Le prescripteur / Le référent s'engage à

- prendre connaissance du contenu de la formation, des conditions de sa réalisation (lieux, horaires, planning...) et en faire l'information au stagiaire, Lui remettre les documents d'entrée en formation,
- rappeler au stagiaire ses engagements (ci-dessus) et les expliciter si besoin. Insister notamment sur le fait qu'après 3 absences non prévues ou non justifiées, sa formation pourra être arrêtée,
- dans la mesure du possible, éviter que des rendez-vous soient programmés pour lui pendant les plages de formation,
- informer dès que possible BLÉ en cas de modifications de sa situation : stage professionnel emploi, entrée en formation, absence prolongée, convocation, déménagement, etc...
- participer à une réunion avec BLÉ et le stagiaire en cas d'absences ou de retards répétés afin d'éviter une rupture de parcours.

Fait à Chambéry, en 3 exemplaires, le .....

L'association BLÉ

Le stagiaire

Le prescripteur / Le référent